

VIE AU GRAND AIR D'ATTICHY

TERRAIN MUNICIPAL "BERNARD FOURNET"
ZONE ARTISANALE D'ATTICHY
DISCIPLINE; ATHLETISME

Règlement Intérieur spécifique aux jeunes athlètes.

NOM :

PRENOM :

La Vie au Grand Air d'Attichy (VGA Attichy), ci-dessous désignée « Association », est dirigée et administrée par des bénévoles.

Leur objectif est de transmettre à chacun des membres de l'Association, la passion de l'athlétisme et plus généralement les valeurs sportives qu'ils partagent dans un esprit de convivialité.

1) Inscription

Les fiches d'inscription sont :

- A retirer sur simple demande lors des horaires d'ouverture de l'Association au stade municipal d'Attichy.
- A solliciter auprès des membres du Comité Directeur.
- A télécharger sur le site de l'Association (www.vgaattichy.fr).

Conditions d'inscription :

- Certificat médical à compléter si possible sur la fiche d'inscription adéquate, par le médecin traitant, ou remplir le « questionnaire santé » pour les renouvellements de licence.
- Autorisation parentale à compléter sur la fiche d'inscription.
- Règlement du coût de la licence et de la cotisation (possibilité d'obtenir un échéancier).
- Accepter les clauses de ce présent Règlement Intérieur.

Délai d'inscription :

- Dès sa demande, en début ou en cours de saison, chaque athlète devra avoir remis son dossier d'inscription complet. Dans le cas contraire, et notamment pour des mesures de couverture d'assurances, il ne pourra en aucun cas participer aux activités proposées par l'Association.
- Pour les nouvelles inscriptions, il est proposé une séance d'essai, sous couvert de présenter une copie de l'attestation d'assurance scolaire couvrant les activités extrascolaires.

2) Entraînements

- Les entraînements de l'Ecole d'Athlétisme, ont lieu au stade municipal d'Attichy, deux fois par semaine, les mercredis et samedis de 14h à 15h30 et de 15h30 à 17h30 (17h en période hivernale), hors périodes de vacances scolaires, sauf information contraire des entraîneurs.
- Les séances de Préparation Physique Générale (P.P.G.) ont lieu les mardis de 17h30 à 18h30 en salles de sport de Couloisy, à partir de la catégorie « Poussin ». Prévoir des chaussures propres et adaptées pour ces exercices.
- Les horaires d'entraînement sont affichés au stade d'Attichy et sur le site internet de la VGA Attichy (www.vgaattichy.fr).
- Ils concernent toutes les disciplines (sauts, courses, et lancers) adaptées à chaque catégorie d'athlètes.
- Les parents d'athlètes mineurs s'engagent à être à l'heure pour le début et la fin de l'entraînement et doivent se présenter aux entraîneurs.
- Il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques (froid, faible pluie, chaleur), ainsi de quoi s'hydrater et se restaurer.
- En cas de très mauvais temps (forte pluie, orage ou neige), les entraînements seront annulés à l'appréciation des entraîneurs, les familles seront alors averties par courrier électronique.

3) Compétitions

- Les compétitions des catégories « Eveils Athlétiques » à « Minimes », ont lieu en général le samedi après-midi, sauf pour les cross qui se déroulent le dimanche matin.

- Chaque athlète s'efforcera de participer aux compétitions de sa catégorie. Si un athlète, après avoir été engagé, ne se présente pas à une compétition et qu'une pénalité financière est adressée à l'Association, celle-ci sera à la charge des parents de l'athlète.
- Chaque athlète devra posséder et revêtir, pour chaque compétition, un maillot aux couleurs de l'Entente Oise Athlétisme. Il est compris dans le prix de la licence, en tant que prêt. Il doit donc être remis à l'Association lors de départ du club.
- Le port de vêtements et chaussures adaptés est obligatoire. Il est fortement conseillé de prévoir un rechange vestimentaire et de quoi s'hydrater et se restaurer.
- Un entraînement assidu devra être respecté pour toute présentation aux compétitions, à l'appréciation des entraîneurs.

4) Déplacements

C'est au Comité Directeur de prendre toute initiative en ce domaine.

- Certains déplacements s'effectueront en bus avec l'Entente Oise Athlétisme, ou les Sections Locales qui la composent.
- En minibus de la Communauté des Communes des Lisières de l'Oise.
- En voiture personnelle (entraîneurs et/ou parents) sur demande expresse de l'Association et dans le cas où aucun transport collectif n'est mis en place. Toutefois, tout départ devra s'effectuer en commun. Si c'est celle des parents, les remboursements réclamés s'effectueront sur la base de forfaits, mentionnés sur le site internet de l'Association (www.vgaattichy.fr).

A cet effet, le respect du matériel et du code de la route est obligatoire, notamment en ce qui concerne le port de la ceinture de sécurité.

5) Discipline.

Il est demandé ;

- Le respect des horaires, des installations et des équipements de l'Association.
- Le respect des membres de l'Association.
- Un bon comportement physique et moral lors des entraînements, des compétitions, des déplacements et plus généralement lors de toutes manifestations en relation avec notre Association.

Les parents d'athlètes mineurs devront sensibiliser leurs enfants à ces règles de vie.

Le manquement à ces obligations entraînera l'exclusion de l'Association, après un premier avertissement.

6) Récompenses et participation à l'Assemblée Générale de l'Association.

L'ensemble des récompenses, dont celles des challenges « Michel CHANU » et « Jacques JORET » sont décernées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui clôt la saison administrative de l'Association.

L'athlète qui ne renouvelle pas sa licence, ou absent non excusé, à cette Assemblée, ne pourra prétendre à l'obtention de sa récompense. L'absence excusée devra être motivée.

Fait en deux exemplaires, dont un à remettre à la V.G.A. Attichy.

Le

Le Président de la VGA d'Attichy

Le Parent ou tuteur légal de l'enfant

Nom et prénom ;

Dominique JORET (ou son représentant)

Signature ;